

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 5006
N/REF : 6/07/2025 0H29 C:021090 I:15922
V/REF : CTTW.99069906080

SDC 'Le 44 Rue Saint Jean'
C/O EASIMMO PAROISSIEN
119 AVENUE MARECHAL DE SAXE
69427 LYON CEDEX 03

IMMEUBLE : LE 44 SAINT JEAN
44, RUE SAINT JEAN
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 44 -
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme J. PAROISSIEN

CURAGE DE 46 METRE(S) DE RESEAU(X) INTERIEUR EAUX USEES - EAUX VANNES.
CURAGE DE 1 TABOURET(S) EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES -
1 BONDE(S) DE SOL.

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1' - ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T (Prix du contrat révisé avant le changement d'indice en décembre 2008).

ICHT-revTS1 Indice publié par l'INSEE du cout horaire du travail, et connu a la date d'établissement du prix de base contractuel P0.

ICHT-revTS1' Dernier indice connu a la date de révision contractuelle.

Date de derniere révision des prix : 1/07/2025

Prix de base du contrat : 379,12

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Ecoulement réseau EU/EV/EP	01AN07	520,15	520,15



**LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER**

FACTURE N° 5070020

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

TOTAL H.T.	520,15
T.V.A. a 10,00%	52,01
TOTAL T.T.C.En EURO	572,16

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.